

Communiqué

Pour diffusion immédiate
CNW, Code 01
+ Hebdomadaires régionaux de Laval

Entente de partenariat régional : Plus d'un million de dollars pour bonifier l'offre touristique de la région de Laval

Laval, le 4 mai 2009. – À la suite de l'entente-cadre conclue en 2007 entre le ministère du Tourisme et ATR associées du Québec, la ministre du Tourisme, madame Nicole Ménard, le député de Chomedey, monsieur Guy Ouellette, le maire de la Ville de Laval et président de la Conférence régionale des élus (CRÉ), monsieur Gilles Vaillancourt, et la présidente-directrice générale de Tourisme Laval, madame Andrée Courteau, ont le plaisir d'annoncer la conclusion d'une entente de partenariat régional en tourisme pour la région de Laval. Ainsi d'ici 2012, un montant de 1 050 000 \$ sera investi pour le développement de l'offre touristique.

Par cette entente, les différents partenaires, soit le ministère du Tourisme, Tourisme Laval, la Conférence régionale des élus de Laval, la Ville de Laval, Emploi-Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire souhaitent soutenir la réalisation de projets qui auront un apport significatif à l'industrie touristique et à l'économie de la région de Laval.

« La signature de cette entente témoigne notre volonté commune de stimuler la croissance touristique de Laval. Votre travail en partenariat est un bel exemple de concertation et l'entente vient appuyer les efforts de chacun pour mettre de l'avant une stratégie récréotouristique profitable au développement touristique et économique de la région de Laval », a déclaré la ministre Ménard.

« Je suis très fier de cette entente, en unissant nos efforts et en travaillant sur les priorités régionales, nous pourrons donner à la région de Laval la place qu'elle mérite sur le plan touristique et faire profiter l'économie de la région », a ajouté le député de Chomedey, monsieur Ouellette.

« Nous sommes très conscients de l'importance de l'industrie touristique sur notre territoire et c'est pourquoi nous nous associons à cette démarche qui ne peut qu'avoir une incidence marquée sur l'économie lavalloise », a souligné monsieur Vaillancourt.

« Grâce à la concertation et à la collaboration des partenaires du milieu et gouvernementaux, la région récréotouristique de Laval se dote aujourd'hui d'un outil de développement économique qui vise à stimuler l'entrepreneuriat et à concrétiser notre vision de développement régional. Cette étape s'inscrit dans une stratégie forte, visionnaire et gagnante. Les prochaines phases du développement récréotouristique sont en ce sens extrêmement prometteuses », a précisé madame Courteau.

Selon l'entente conclue, le ministère du Tourisme et l'ATR de Laval consacreront chacun une somme de 300 000 \$ jusqu'en 2012, la CRÉ de Laval versera une somme de 150 000 \$, un montant de 200 000 \$ proviendra de la Ville de Laval et 100 000 \$ d'Emploi-Québec.

Dans le cadre des ententes de partenariat régional en tourisme, le ministère du Tourisme et les associations touristiques régionales (ATR) pourraient injecter conjointement jusqu'à 20 M\$ sur une période maximale de cinq ans pour l'ensemble du Québec. Ces partenariats devraient générer, selon les projections, de 50 à 100 M\$ de nouveaux investissements pour l'industrie touristique.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le feuillet d'information qui suit.

– 30 –

Sources :

Emilie Rouleau
Attachée de presse
Cabinet de la ministre du Tourisme
418 528-8063

Amélie Cliche
Attachée de presse
Ville de Laval
450 662-4140

Andrée Courteau
Présidente-directrice générale
Tourisme Laval
450 682-5522

Feuillelet d'information

En 2007, le ministère du Tourisme et ATR associées du Québec, ont conclu une entente-cadre encourageant les associations touristiques régionales (ATR) à convenir avec le Ministère, sur une base volontaire et individuelle, une entente de partenariat régional en tourisme. Actuellement, 12 ententes sont signées.

L'aide financière accordée par le ministère du Tourisme dans le cadre de ces ententes de partenariat est égale à la contribution de chaque ATR, à même ses revenus issus de la taxe sur l'hébergement, et le montant maximum de l'aide du ministère du Tourisme est de 500 000 \$ par entente. La participation de partenaires régionaux est souhaitée, de même que celle d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Quels sont les objectifs des ententes de partenariat régional en tourisme?

Les ententes ont pour objet d'associer les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux à la réalisation de priorités régionales de développement de l'offre touristique en vue de maximiser l'apport de l'industrie touristique à l'économie des régions touristiques du Québec, et ce, par le soutien à des projets identifiés comme stratégiques par les acteurs du milieu. Pour la région de Laval, les projets devront comporter l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- renforcer le pouvoir attractif des produits touristiques en émergence et de la destination;
- stimuler l'achalandage touristique dans la région touristique de Laval par l'augmentation du nombre de touristes en provenance du Québec et de l'extérieur du Québec;
- susciter la rétention des visiteurs dans la région de Laval et augmenter les nuitées;
- augmenter le niveau de qualité de l'offre touristique, la complémentarité et la pérennité des produits, des services, des infrastructures et de la main-d'œuvre;
- améliorer l'« exportabilité » de l'offre touristique;
- engendrer des impacts économiques significatifs pour le maintien, la création et la stabilisation d'emplois;
- encourager et promouvoir des pratiques de gestion privilégiant un tourisme durable et responsable;
- favoriser le développement d'une sensibilité accrue quant à la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti de la région touristique de Laval;
- favoriser les projets soumis par les entreprises souscrivant à la Démarche Qualité Tourisme et promouvoir les initiatives visant l'atteinte de normes de qualité dans leur secteur d'intervention respectif.